

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00229**

**CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR  
LA COMMUNE DE VILLARS : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET  
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT DE  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112  
Nombre de présents : 63  
Nombre de pouvoirs : 15  
Nombre de voix : 78

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,  
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 11 juillet 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170608-D20170022910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170711

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,  
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,  
Mme Anne-Françoise VIALLOIN donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Denis BARRIOL, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,  
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

### **CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE VILLARS : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Saint-Etienne Métropole est l'autorité compétente en matière de distribution d'eau potable depuis le 01/01/2016.

Le contrat de délégation de service public sur le territoire de la commune de Villars arrive à échéance le 31/07/2017.

Par délibération N° CC/2016.00534 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Conseil de Communauté a :

- *« approuvé le principe de la délégation du service public de distribution d'eau potable par voie d'affermage pour une durée de 5 ans et 2 mois dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe à compter du 1<sup>er</sup> août 2017,*
- *autorisé Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L. 1410-1 et suivants, R. 1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du CGCT renvoyant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*
- *autorisé Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce permettant une résolution satisfaisante de cette affaire. »*

Ainsi, Saint-Etienne Métropole a engagé une procédure d'attribution d'un contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable sur la commune de Villars conformément aux règles procédurales prévues par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 (ordonnance concession) et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 (décret concession) et aux articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Trois candidats : Stéphanoise des Eaux, Cholton et Véolia Eau ont remis une offre. Suite à l'avis de la Commission de délégation de service public, le Président a décidé d'engager des négociations avec les trois candidats.

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, au terme de la procédure de délégation de service public, l'autorité habilitée à signer le contrat de délégation de service public saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le

rapport présentant notamment la liste des soumissionnaires admis à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société soumissionnaire retenue et l'économie générale du contrat. Ce rapport a été transmis aux conseillers communautaires et est annexé à la présente délibération.

Considérant le résultat des discussions engagées avec les soumissionnaires admis à la négociation et au vu des considérations énoncées dans le rapport sur les motifs de choix du délégataire et l'économie générale du contrat, l'offre de l'entreprise **STEPHANOISE DES EAUX** constitue donc la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour Saint-Etienne Métropole, par application des critères relatifs à la valeur technique et la qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur et aux prix et aspects financiers et leur pondération.

### **Economie générale du contrat**

#### Périmètre – Durée

Le contrat d'affermage porte sur l'exploitation du service public de distribution d'eau potable de la commune de Villars, membre de Saint-Etienne Métropole pour une durée de cinq (5) ans et deux (2) mois à compter de sa prise d'effet, fixée au 1<sup>er</sup> août 2017.

#### Obligations du Délégataire

Les obligations du délégataire comportent notamment les prestations suivantes :

- l'entretien et la surveillance des installations de distribution d'eau potable (ouvrages, réseaux et accessoires de réseau, branchements, compteurs) ;
- la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau distribuée, la recherche des anomalies susceptibles de perturber le bon fonctionnement du service et la résorption de ces situations dans les limites définies par le contrat ;
- la réalisation des travaux mis à la charge du Délégataire par le contrat et ses modifications ultérieures ;
- la gestion des relations avec les abonnés du service pendant toute la durée du contrat ;
- l'information et l'assistance technique à la Collectivité pour lui permettre de maîtriser le service, notamment par la transmission de données précises et fiables.

Le projet de contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable de la commune de Villars emporte convention de mandat d'encaissement par le délégataire de la part communautaire du tarif de l'eau potable au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole.

Conformément à ces dispositions, l'avis favorable du comptable a été sollicité le 23 mai 2017 sur les clauses du projet de contrat concernant ce mandat.

#### Exploitation

Le contrat proposé comprend d'importantes améliorations par rapport aux prestations antérieurement réalisées telles que l'amélioration du rendement de réseau.

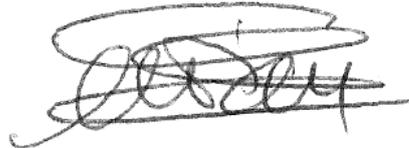
Pour donner à Saint-Etienne Métropole les meilleures garanties du respect de ses engagements par le délégataire, les pénalités du contrat ont été renforcées.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve le choix de la Société Stéphanoise des Eaux comme délégataire du service public de distribution d'eau potable de la commune de Villars, pour une durée de cinq (5) ans et deux (2) mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2017,**
- **approuve le contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable de la commune de Villars et ses annexes,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat de délégation de service public avec la Société Stéphanoise des Eaux et toutes pièces afférentes à cette affaire.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**